





Le Mot du Maire

n° 19 - septembre 2005

S'il est vrai que les réalisations issues des choix du Conseil Municipal sont rarement acceptées par l'ensemble des résidents de notre commune, elles doivent cependant être **respectées** et ne pas faire l'objet de délits sur l'action et les biens publics.

L'aménagement du parking Sainte Reine est aussi fait pour recevoir les touristes et particulièrement les "camping caristes". Pourtant, c'est à l'encontre de certains de ceux-ci que des actions illégales et prétendument accomplies au titre de la Mairie ont eu lieu.

L'utilisation usurpée d'un titre d'élu ou de faux documents est **répréhensible** et peut faire l'objet de poursuites judiciaires, d'enquêtes de gendarmerie.

J'espère que ces actes d'incivisme ne se renouvelleront pas et que l'accueil agréable que nous souhaitons offrir puisse être toujours une réalité.

Le Maire

Village fleuri

Notre commune s'est engagée sur la voie de l'obtention du label " village de caractère ", ce qui a permis de réaliser différents travaux dont l'enfouissement des réseaux au village et l'aménagement du parking Sainte Reine grâce à des subventions intéressantes.

En contrepartie, nous devons maintenant participer au concours des villages fleuris.

Pour donner le **maximum de chances** de réussite à cette opération, il nous semble nécessaire que toutes les personnes intéressées participent au projet.(village fleuri si maisons fleuries!)

Aussi, nous vous invitons à une réunion qui permettra de faire le point sur ce qui existe déjà, ce qu'il serait bien d'améliorer et quels moyens financiers et humains devront être engagés.

Nous espérons que ce projet, qui n'a pas pour but de transformer le village en parc floral mais seulement de le rendre encore plus accueillant, rencontrera l'adhésion de beaucoup d'entre vous.

> Réunion fixée le samedi 22 octobre à 18h. Salle de la cantine Suivie du verre de l'amitié

Vie et Actes du Conseil Municipal

Conseil municipal: 9 septembre.

Décisions du Conseil Municipal :

• En rapport avec l'école (16 enfants dont 5 maternelles)

Renouvellement du contrat de Mme RIBET(cantine, ménage), qui passe à 19h/semaine .

Emploi de Mme MIEST en CAE (contrat d'accompagnement dans l'emploi) 26h/semaine pour l'année scolaire

Achat de matériel adapté aux sections maternelles.

• Caution: 200 €

Pour la location de la salle de la cantine Pour le prêt des tables et des bancs.

C C R H:

Une modification des statuts visant à harmoniser ceux ci avec les compétences réellement exercées par la CCRH a été votée par la communauté de communes puis approuvée par le Conseil Municipal.

Décision du C.C.A.S.:

L'âge pour bénéficier du colis de Noël va être ramené à 70 ans. Toutefois, les personnes qui en ont déjà été bénéficiaires continueront à le recevoir (celles qui ont entre 66 et 69 ans).

Prochains conseils municipaux: 21 octobre et 25 novembre

L'Association « Les Amis de l'École Publique d'Aubignas » souhaite rassembler le plus grand nombre de photos concernant l'École d'Aubignas: photos de classes ou vues du bâtiment, pour faire une rétrospective de la vie de cette école . Vous pouvez nous confier vos documents(ils vous seront rendus après reproduction) en nous donnant, si possible, les noms de toutes les personnes que vous reconnaissez ainsi que l'année de la photo. Merci d'avance pour votre aide précieuse, pour conserver la mémoire de notre village.

Services municipaux = Services à la population

Bibliothèque municipale : le mardi de 17h30 à 18h30

Secrétariat de Mairie: Tél/Fax: 04 75 52 41 69

mardi et mercredi matin de 8h30 à 12h00, vendredi de 14h00 à 18h00

Ramassage des ordures ménagères :

le mardi matin

Permanence des élus :

Mr Floribert (Maire): le vendredi de 17h00 à 18h30

et mercredi 12 octobre, 9 novembre et 14 décembre

Mr Bosquet (1er Adjoint) samedi 15 octobre et 19 novembre

de 17h00 à 19h00 de 11h00 à 12h00

CALENDRIER

"Les Amis de l'École...":

Assemblée générale le vendredi 7 octobre à 20h30 Loto, le samedi 3 décembre

"La Pie sur l'Amandier":

buvette:avec exposition de peinture ouverte le dimanche 14h-18h À partir de fin octobre, tableaux de Anne MICIAK

Mairie:

Opération brioches de l'ADAPEI: 7, 8

et 9 octobre

Cérémonie du 11 novembre: à 11h devant la mairie, suivie d'un vin d'honneur

Repas des anciens: samedi 17

décembre

naissances

Romain, arrière petit fils de Henria NOIR, le 16 juin 2005 Eva, arrière petite fille de Juliette BÉ-RAUD, le 26 août Marie, chez Robert RIFFARD et Annie DEBARD, le 31 août

décès

Yvette BORNE, le 16 juillet Pierre NOYER, le 18 septembre

dépôt et publication : Mairie d' Aubignas

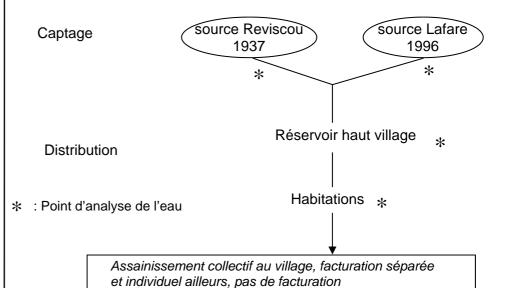
n° SIRET : 21070020900013 Code APE : 751 A tirage : 200 exemplaires

DOSSIER

L'eau à AUBIGNAS

Chez nous, le service de l'eau fonctionne en régie communale.

Le schéma global est simple:



Dépenses:

Investissement::

- -Source, achat des parcelles
- -Création d'un périmètre de sécurité
- -Réfection des réseaux
- -Remboursement des emprunts

Fonctionnement:

- -Entretien des périmètres, des réservoirs, des réseaux
- -Participation à l'agence de l'eau et au fonds national (sert à subventionner des travaux exécutés au niveau des bassins versants)
- -Frais des analyses (décidées par la DDASS, au moins 7 par an)
- -Frais de personnel

Recettes:

- -Abonnement (part fixe)
- -Vente de l'eau au m³
- -Récupération de sommes engagées par la Mairie pour la participation à l'agence de l'eau et au fonds national
- -Subventions d'investissement (Conseil Général, Agence de l'eau)
- -Amortissement des réseaux

Le budget doit s'équilibrer

À vous la parole

Une entreprise de services sur la commune: Di Meglio Services:

Tél. Fax: 04 75 52 48 68 Portable: 06 30 16 54 32 Le Freyssenet 07400 Aubignas Dépannage rapide Entretien de jardin Serrurerie Entretien funéraire

Ferronnerie Plomberie Gardiennage maison secondaire